

## salaire tronqué non conforme au contrat

## Par mokbe, le 24/07/2009 à 15:50

Il ya deux ans pour un remplacement à l'hopital de FREJUS aux URGENCES PEDIATRIQUES ET GENERALE, d'un mois je me suis vu payer la somme de 1500€ avec...une injonction par huissier de reverser la somme de 500€ à l'hopital; sachant que la paye d'un medecin attaché ,pour un mois à plein temps au 3°Echelon est d'environ 3000€ et qu'en l'occurance pour ce mois précité il était admis comme la précédente année, à payer le medecin remplacent à un échelon au dessus plus les plages additionnelles ainsi que les gardes ce qui pouvait se chiffrer à 5500€ vu la densité du remplacement 18j non stop au tout début du mois de juillet 2008, hors l'hopital a fait main basse sur 4000€ Quel recours ais-je; quel administration puis je saisir??!!

## Par Cornil, le 26/07/2009 à 15:38

Bonjour "mokbe"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

S'agissant d'un emploi de droit public, c'est le tribunal administratif dont dépend le lieu de travail qu'il te faut saisir.

La procédure est écrite (dépôt d'un mémoirs et pièces au tribunal envoyé simultanément à l'adversaire). Il est exceptionnel que le TA entende oralement les parties. Bon courage et bonne chance.

Cornil: Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)